



Ville de Duparquet

CONSEIL MUNICIPAL
Ce 2 FÉVRIER 2021

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la ville de Duparquet via zoom, ce mardi 2 février 2021 à 19h00.

Présents :	M. Jacques Ricard	Maire suppléant Et Conseiller no.5
	M. Denis Blais	Conseiller no.1
	M. Sylvain Audet	Conseiller no.2
	Mme Claudette Macameau	Conseillère no.3
	Mme Marlène Doroftei	Conseillère no.4
	Mme Solange Gamache	Conseillère no.6

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire suppléant déclare l'ouverture de la séance à 19h00. Monsieur le maire suppléant Jacques Ricard préside la séance tandis que madame Chantal Poirier agit comme secrétaire. Le quorum est satisfait.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

RÉS.351-2021 Sur proposition du conseiller M. Denis Blais, secondé par le conseiller M. Sylvain Audet, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.



Ville de Duparquet

SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL
Mardi 2 février 2021 à 19h00 via Zoom

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1. Séance régulière du mardi 12 janvier 2021
- 4. CORRESPONDANCE et INFORMATIONS**
 - 4.1 MRCAO – Accusé de réception Incendie Secteur Sud
 - 4.2 MELCCC – Subvention MRCAO en matière de gestion des matières résiduelles
 - 4.3 Lettre du club motoneigiste
- 5. FINANCES**
 - 5.1. Approbation de la liste des comptes du mois de janvier 2021 : (\$)
- 6. AFFAIRES COURANTES**
 - 6.1. Demande commandite OBVAJ et invitation pour une rencontre
 - 6.2. Plan d'urbanisme 2021 Établir date de rencontre
 - 6.3. Recherche d'informations pour achat d'une station de pompage
- 7. Résolutions**
 - 7.1. Contrat XYLEM pour station de pompage

- 7.2. Soumission Les Serres de Gallichan pour été 2021
- 7.3. UMQ – campagne “ la démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie”
- 7.4. Prolongation du délai pour le schéma d'aménagement et développement révisé de la MRCAO
- 7.5. Prolongation de délai pour l'Étude Hydrogéologique
- 7.6. Assurance employé

8. RÉGLEMENTS

9. LOISIRS

10. URBANISME

11. SUIVI

12. PAROLE AU PUBLIC

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DU PROCES VERBAUX

RÉS.352-2021 3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 12 JANVIER 2021

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de la conseillère Mme Claudette Macameau, secondée par la conseillère Mme Solange Gamache, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du mardi 12 janvier 2021.

4. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS

4.1 MRCAO – ACCUSÉ DE RÉCEPTION INCENDIE SECTEUR SUD

M. Carol Gauthier nous avise avoir bien reçu notre résolution, dans le cadre de l'analyse de l'optimisation des services de sécurité incendie du secteur sud et nous mentionne qu'en février, nous devrions avoir d'autres développements à ce sujet et nous assure de leur entière collaboration.

4.2 MELCC – SUBVENTION MRCAO EN MATIÈRE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Correspondance nous avisant que la MRCAO a obtenu une subvention au montant de 177 771,90 \$ dans le cadre de Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2020. Cette somme a pour but de soutenir l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles. À partir de ce montant, il y aura redistribution aux municipalités, la forme reste encore inconnu.

4.3 LETTRE DU CLUB DE MOTONEIGISTE

Suite à la construction d'un chemin d'accès pour une tour de communication près du chemin Aubé, il y a eu installation d'un nouveau poteau. À cet effet ce poteau constitue une nuisance et le club de motoneigiste demande à la ville d'intervenir afin d'avoir un passage sécuritaire de quinze (15) pieds en ligne droite afin que la surfaceuse puisse entretenir le sentier motoneige jusqu'à la halte routière de Rapide-Danseur. La ville confirme que la demande sera acheminée à qui de droit.

5. FINANCES

RÉS.353-2021 5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS DE JANVIER 2021 :

Le montant des comptes à payer :	175 826,09 \$
Le montant des salaires :	19 777,85 \$
Les prélèvements autorisés :	15 578,86 \$

Proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei et unanimement résolu que les comptes ci-dessous soient acceptés et payés pour le mois de décembre 2020;

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 DEMANDE COMMANDITE OBVAJ ET INVITATION POUR UNE RENCONTRE

Demande d'une participation financière au Projet régional "Analyse de la qualité des eaux de surface" et demande d'une rencontre de 30 minutes via zoom de la part de M. Luc Bossé, directeur OBVAJ et son équipe, le mercredi 24 février à 19h00. Discussion portant entre autre sur la protection de la bande riveraine, les stations de lavage de bateau, le relevé sanitaire des installations septique et le don en temps par la ville pour l'achat d'une trousse d'analyse périodique du Lac Duparquet

6.2 PLAN D'URBANISME 2021 – ÉTABLIR RENCONTRE

Établir une rencontre avec M. Julien Rivard pour discussion de la mise à jour du Plan d'urbanisme de la ville de Duparquet

6.3 RECHERCHE D'INFORMATION POUR ACHAT D'UN STATION DE POMPAGE

Les conseillers mandatent la ville de débiter des recherches pour l'achat d'une nouvelle station de pompage avec le support de M. Sylvain Audet, conseiller.

7. RÉOLUTIONS

RÉS. 354-2021 7.1 CONTRAT XYLEM POUR STATION DE POMPAGE

Il est proposé par le conseiller M. Denis Blais, appuyé par la conseillère Mme Marlène Doroftei et résolu unanimement de renouveler le contrat annuel de maintenance préventive des deux (2) stations de pompage, rue du Moulin et rue Principale au coût de 1 417,95 \$ (taxes en sus).

RÉS. 355-2021 7.2 SOUMISSION LES SERRES DE GALLICHAN POUR ÉTÉ 2021

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, appuyé par la conseillère Mme Claudette Macameau et résolu unanimement d'autoriser la commande de fleurs pour l'été 2021 au coût de 1 750 \$ (taxes en sus)

RÉS.356-2021 7.3 UMQ – CAMPAGNE "LA DÉMOCRATIE DANS LE RESPECT, PAR RESPECT POUR LA DÉMOCRATIE"

Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect

ATTENDU QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élués et élus municipaux;

ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

Il est proposé par le conseiller M. Denis Blais,
Il est appuyé par la conseillère Mme Solange Gamache

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

RÉS. 357-2021 7.4 PROLONGATION DU DÉLAI POUR LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPMENT RÉVISÉ DE LA MRCAO

Règlement de concordance avec le schéma d'aménagement et développement révisé de la MRC

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Abitibi-Ouest est entré en vigueur le 17 mars 2017 ;

Attendu qu'en vertu de l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du SADR adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR, soit avant le 17 mars 2019 ;

Attendu qu'on entend par règlement de concordance, tout règlement, parmi les suivants :

1. qui modifie le plan d'urbanisme d'une municipalité, son règlement de zonage, de lotissement ou de construction ou l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

2. que le conseil d'une municipalité adopte en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ou tout règlement qui le modifie.

Attendu que la ministre peut accorder, à la demande du conseil municipal, un nouveau délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Attendu que le ministre peut prolonger, à la demande du conseil municipal, le délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

Attendu que le 1^{er} février 2019, le ministre a accordé à la ville de Duparquet une prolongation se terminant le 17 mars 2021 pour adopter les règlements de concordance ;

Attendu que la ville de Duparquet a amorcé une révision du plan et des règlements d'urbanisme, le 2 avril 2019 avec l'adoption de la résolution numéro 58-2019;

Attendu qu'il y a des délais importants dans la procédure d'élaboration et d'adoption en raison des mesures sanitaires en lien avec la COVID-19 ;

Attendu qu'il y a lieu de demander une prolongation de délai au ministre ;

En conséquence : il est proposé par le conseiller M. Sylvain Audet appuyé par la conseillère Mme Marlène Doroftei et unanimement résolu de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, une prolongation de délai jusqu'au 30 juin 2022 afin que la ville de Duparquet adopte des règlements de concordance pour assurer la conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest.

RÉS. 358-2021 7.5 PROLONGATION DE DÉLAI POUR L'ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE

Il est proposé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, appuyé par la conseillère Mme Claudette Macameau, et unanimement résolu de faire parvenir ce courriel au PPASE;

À qui de droit,

Nous vous demandons respectueusement la possibilité d'obtenir une prolongation de délai pour la remise de notre rapport d'analyse de vulnérabilité de notre prise d'eau potable, car la date du 1^{er} avril 2021 arrive rapidement et ne pourra être respectée. Pour ne nommer que ces raisons, la situation pandémique, les nouvelles mesures annoncées et le manque de ressources spécialisées, tel que spécifié dans une lettre qui vous a été transmise par un regroupement des principales firmes, ont ralenti grandement la vitesse à laquelle était prévue la rédaction de ce rapport. Par conséquent, la date du 1^{er} avril 2021 comme limite pour le dépôt de l'analyse ne pourra être respectée. Merci de nous confirmer un report jusqu'au 31 décembre 2021. (Résolution 358-2021)

RÉS. 359-2021 7.6 ASSURANCE EMPLOYÉ

Considérant qu'il n'existe pas d'assurance collective offert aux employés à la ville de Duparquet;

Considérant que la ville encourage les employés à adhérer à une assurance invalidité individuelle;

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, appuyé par la conseillère Mme Claudette Macameau, et

unanimement résolu d'accepter que la ville contribue à 50% de l'assurance de l'employé régulier, temps plein, numéro 20 jusqu'à concurrence d'un montant fixe de 1 000 \$ par année et gelé pour 5 ans (2021, 2022, 2023, 2024, 2025).

8. RÈGLEMENTS

9. LOISIRS

10. URBANISME

11. SUIVI

Lors du téléthon de la Ressource, un montant de 3 718\$ a été amassé, c'est plus que l'an dernier. Merci à la générosité des gens de Duparquet et merci à l'équipe de bénévoles.

12. PAROLE AU PUBLIC

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉS.360-2021 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition du conseiller M. Denis Blais, secondée par la conseillère Mme Marlène Doroftei, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19h30.